

*Article 31 du Règlement***LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES**

## LES FERMETURES DE BUREAUX DE POSTE RURAUX

**M. Len Taylor (The Battlefords—Meadow Lake):** Monsieur le Président, Postes Canada ferme actuellement de nombreux bureaux de poste ruraux dont celui de Mont Nebo, village situé dans ma circonscription de The Battlefords—Meadow Lake. On préfère franchiser des entrepreneurs qui offrent leurs services dans des dépanneurs, des cafés, voire des élévateurs à grain.

Au cours de l'année qui vient de s'écouler, les collectivités et les entrepreneurs concernés ont constaté que cette initiative était inadéquate et insatisfaisante. Un organisme, Dignité rurale, s'est formé il y a un an en vue de défendre les droits des habitants des milieux ruraux victimes de l'insensibilité de Postes Canada.

Je tiens à rendre hommage aujourd'hui à Dignité rurale à l'occasion de son premier anniversaire, et à demander à nouveau au ministre responsable de la Société canadienne des postes qu'il enjoigne à cette dernière de réexaminer son plan d'entreprise, de s'engager à maintenir un solide réseau de bureaux de poste ruraux au Canada et de se préoccuper enfin de trouver des moyens pour hausser ses recettes au lieu de vouloir annuler son déficit postal en réduisant les services offerts aux Canadiens des régions rurales.

\* \* \*

[Français]

**LA SOLIDARITÉ HUMAINE**

## LES VICTIMES DU TREMBLEMENT DE TERRE EN ARMÉNIE

**Mme Nicole Roy-Arcelin (Ahuntsic):** Monsieur le Président, nouvellement élue dans la magnifique circonscription d'Ahuntsic, je tiens à remercier tous mes électeurs qui ont voté pour le progrès, pour l'avenir, c'est-à-dire pour le parti progressiste conservateur. Leur geste démocratique prouve qu'ils ont compris notre message en faveur des personnes âgées, des femmes, des minorités ethniques, dont l'épanouissement est lié à la conclusion rapide de l'Accord de libre-échange.

Monsieur le Président, si mon élection remplit de joie le cœur des Ahuntsicois et des Ahuntsicoises, il est une partie de mon électorat qui vit actuellement des moments de douleur infinie. Il s'agit des Canadiens d'origine arménienne qui connaissent une autre tragédie dans leur histoire mouvementée. Je partage leur douleur et je remercie mon gouvernement d'avoir volé si prestement à leur secours. La solidarité humaine l'exigeait.

**LA SOLIDARITÉ HUMAINE**LE TREMBLEMENT DE TERRE EN ARMÉNIE—  
L'ACHEMINEMENT DES SECOURS

**Mme Sheila Copps (Hamilton-Est):** Monsieur le Président, avant de parler de solidarité humaine, je pense qu'il est bien beau de faire des annonces en ce qui concerne la situation terrible qui s'est déroulée en Arménie, mais je pense qu'il faut aussi avoir de l'action.

Je suis très déçue du fait que vendredi dernier, le premier ministre (M. Mulroney) a annoncé qu'il y aura un don de 5 millions de dollars pour aller au secours des personnes en Arménie, mais jusqu'à ce jour, la Croix-Rouge du Canada, qui est le corps qui doit livrer les médicaments et tout cela à la population arménienne, n'a pas eu de réponse à savoir s'il y aura de l'argent pour acheter des médicaments.

[Traduction]

Je félicite le gouvernement, bien sûr, de s'être engagé à verser une aide de 5 millions de dollars aux Arméniens. Toutefois, le premier ministre (M. Mulroney) aurait dû, tout en annonçant cette mesure, en informer aussi la Croix-Rouge canadienne afin qu'elle procède dès maintenant à l'envoi de médicaments, de dialyseurs et de diverses autres machines dont on a besoin. Cinq jours se sont écoulés depuis cette annonce, et la Croix-Rouge attend encore les sommes promises. J'exhorte le gouvernement à réagir à ce problème avec la plus vive diligence.

\* \* \*

**L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE**CHARLES NG—L'APPEL EN VUE D'ÉVITER  
L'EXTRADITION

**M. Bill Domm (Peterborough):** Monsieur le Président, l'affaire Charles Ng a mis au jour des lacunes de notre système judiciaire dans le cas des fugitifs qui viennent au Canada pour échapper aux autorités étrangères.

La Cour du banc de la Reine de l'Alberta a jugé qu'il y avait des preuves suffisantes pour extraditer Ng en Californie où il doit répondre à 19 chefs d'accusation, dont 12 pour meurtre qualifié. Ng en a appelé de cette décision en présentant une requête d'habeas corpus. Il pourrait ensuite s'adresser à la Cour d'appel de l'Alberta où se prévaloir d'autres recours juridiques.

Non seulement Ng peut-il épuiser tous les recours prévus dans le processus d'appel, mais il est également possible que le ministre refuse de l'extrader en raison de l'article 6 du traité d'extradition canado-américain, qui donne au Canada le droit de refuser de livrer les fugitifs risquant la peine de mort.